

**CONFERENCES EXTRAORDINAIRES DES MINISTRES
EN CHARGE DES FORETS D'AFRIQUE CENTRALE,
DE L'ORGANISATION POUR LA CONSERVATION DE LA
FAUNE SAUVAGE D'AFRIQUE (OCFSA) ET DE L'ASSOCIATION
POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'INFORMATION
ENVIRONNEMENTALE (ADIE)**

**COMMUNIQUE FINAL DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DE LA
COMIFAC**

Sur convocation de son Président, s'est tenue à Yaoundé (Cameroun) les 26, 27, 28 et 29 mai 2004, la session extraordinaire de la Conférence des Ministres en Charge des Forêts d'Afrique Centrale, COMIFAC.

Ont pris part à cette rencontre, les Ministres en Charge de l'Environnement et des Forêts des pays membres de la COMIFAC :

- ✓ pour le Cameroun, SE Chief Tanyi Mbianyor Clarkson Oben, Ministre de l'Environnement et des Forêts ;
- ✓ pour le Congo, SE Henri Djombo, Ministre de l'Economie Forestière et de l'Environnement,
- ✓ pour le Gabon, SE François Engonga Owono , Ministre délégué auprès du Ministre de l'Economie Forestière, des Eaux, de la Pêche, chargé de l'Environnement et de la Protection de la Nature ;
- ✓ pour le Tchad, SE DJIMRANGAR DADNADJI, Ministre de l'Environnement et de l'Eau ;

- ✓ pour la République Centrafricaine, SE le Lieutenant Colonel Michel SALLE, Ministre des Eaux, Forêts, Chasses et Pêches ;
- ✓ pour la Guinée Equatoriale, SE Fortunato Ofa Mbo, Ministro de Pesca y Medio Ambiental,
- ✓ pour la République Démocratique du Congo, Mme Marie-Madeleine Avoki Essengue, Ambassadeur de RDC en République du Cameroun ;
- ✓ Les experts techniques des différents pays membres,
- ✓ les partenaires au développement,
- ✓ les ONG internationales,
- ✓ les organisations sous régionales.

Au cours de la journée du 26 mai 2004, précédant la conférence elle-même, les experts se sont réunis pour examiner le projet de plan de convergence et discuter des textes organiques de l'ADIE.

La journée du 27 mai 2004 a été consacrée à la finalisation des travaux du forum des experts et à l'ouverture officielle de la conférence extraordinaire de la COMIFAC. Cette séance a été l'occasion pour le Président en Exercice de la COMIFAC, Monsieur Henri DJOMBO, Ministre de l'économie forestière

et de l'environnement du Congo, de rappeler l'historique du processus ayant permis la création de la COMIFAC et la préparation du plan de convergence et sa révision depuis la première réunion du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo en janvier 2003 à Paris, intégrant notamment les plans nationaux.

Au cours de la séance d'ouverture, la parole fut donnée à la FAO pour présenter son programme pour la région Afrique Centrale et le mécanisme de financement des programmes forestiers nationaux qui compte déjà 20 pays partenaires sur le continent africain. La COMIFAC, qui bénéficie déjà d'un programme d'appui technique de la FAO, pourrait être éligible à ce mécanisme de financement pour la mise en œuvre du plan de convergence.

Le Président en exercice de l'OCFSA, le Ministre de l'Environnement et de l'Eau de la République du Tchad, SE DJIMRANGAR DADNADJI, a fait un rappel exhaustif de l'historique de l'organisation régionale chargée de la faune sauvage en Afrique Centrale et des difficultés auxquelles elle est confrontée depuis un certain nombre d'années. Il est rappelé que le Sommet des Chefs d'Etat de mars 1999 avait, dans sa déclaration, réaffirmé l'importance de l'OCFSA et

confié le soin aux Ministres de la sous-région de prendre les mesures nécessaires à la relance de ses activités.

Le discours d'ouverture officielle a été prononcé par le Ministre camerounais de l'environnement et des Forêts et nouveau Président de la CEFDHAC, Chief Tanyi Mbianyor Clarkson Oben. Son allocution a été l'occasion de réaffirmer le rôle central que doit jouer la COMIFAC, son conseil des Ministres, son Secrétariat Exécutif et son Forum sous régional des acteurs forestiers dans la dynamique des actions et des processus multiformes en Afrique Centrale et au plan international. En tant que processus unique d'orientation et de décision, la COMIFAC est l'expression d'une volonté politique forte des différents Etats membres et le Cameroun entend pleinement jouer son rôle d'animateur du processus.

Les travaux de la Conférence extraordinaire ont été dirigés par un bureau constitué comme suit :

- Président : Congo
- Vice-Président : Gabon
- Rapporteur : Tchad

Le 28 mai 2004, la journée a débuté par la conférence ministérielle de l'OCFSA avec la constitution d'un bureau composé comme suit :

- président : Cameroun
- vice-président : RCA
- rapporteur : RDC

Le Secrétaire Permanent de l'organisation, Monsieur Philémon Selebangue, a présenté son rapport technique.

Ensuite, le rapporteur de la commission des experts a présenté le rapport des travaux de Bazzaville de février 2003. La commission de travail, chargée de rendre compte des discussions relatives à ce point, a retenu les recommandations suivantes :

- que les Etats qui n'ont pas encore ratifié les deux Accords de l'OCFSA le fassent ;
- que certains articles de l'Accord de Coopération et de Concertation soient revus en vue d'une adaptation au contexte actuel ;
- la capitalisation des acquis existants en se référant à des initiatives telles que BUSHMEAT, Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale (RAPAC),

sans oublier le plan de convergence élaboré dans le cadre de la COMIFAC.

- La mise en œuvre par chaque Etat membre de l'OCFSA des mécanismes souples permettant le paiement régulier des contributions égalitaires.
- L'encouragement des Etats à adhérer à l'accord de Lusaka sur les opérations concertées de coercition visant le commerce illicite de la faune et de la flore sauvage dont le caractère opérationnel peut aider l'OCFSA dans l'accomplissement de ses missions.
- L'institution d'une journée nationale de la faune sauvage.

La conférence de l'ADIE a été présidée par le Gabon, avec comme vice-président la Guinée Equatoriale et comme rapporteur Sao Tomé e Principe.

La coordination de l'ADIE a procédé à une présentation détaillée de la situation de l'organisation régionale, du projet de nouveaux textes organiques instituant l'agence en remplacement de l'association et des budgets proposés pour l'année en cours.

La présentation du plan de convergence sous-régional, par la coordination du projet d'appui et renforcement des capacités institutionnelles de la COMIFAC, a mis en évidence la vision, l'objectif global, les axes stratégiques, les résultats attendus et les matrices de planification des activités.

Les Ministres en Charge de l'Environnement et des forêts du Cameroun, du Congo, du Gabon, du Tchad, de la République Centrafricaine, de la Guinée Equatoriale, et Madame l'Ambassadeur de la République Démocratique du Congo ont ensuite assisté à la restitution en plénière des travaux du forum des acteurs forestiers d'Afrique Centrale qui avait examiné et amendé le plan de convergence sous régional.

A l'issue des discussions, les participants à la Conférence ont fait les observations suivantes sur le Plan de Convergence :

- Nécessité d'harmoniser la présentation des composantes nationales, notamment en ce qui concerne la durée et l'évaluation des programmes ;
- Compléter le document avec un tableau synthétique récapitulant les coûts par axes stratégiques, par période et par pays ;

- Prendre en compte l'arrimage avec le NEPAD et la problématique de l'eau
- Ajouter un volet concernant le suivi évaluation ;

Une séance à huis clos, regroupant les différents Ministres en charge de l'Environnement et forêts de la sous région et Madame l'Ambassadeur de la République Démocratique du Congo s'est tenue.

Les principales décisions et recommandations sont les suivantes :

En ce qui concerne l'OCFSA, les résolutions des ministres en charge des forêts et de l'environnement sont les suivantes :

1. la présidence de l'OCFSA est désormais assumée par le Cameroun ;
2. le principe de l'augmentation des salaires des personnels est accepté et prendra en compte la couverture sanitaire;
3. le budget de l'organisation doit conserver la parité en Dollar US, monnaie utilisée depuis la création et qui sera utilisée au taux du jour ;
4. le responsable financier sera recruté localement en faisant jouer les règles d'appel à candidature et de concurrence ;

5. le fonds spécial devra être abondé par les arriérés de cotisations des Etats membres depuis 1984 à 2001 ;
6. le montant annuel des contributions égalitaires est fixé dorénavant à 30 000 US\$ par Etat membre;
7. la prochaine conférence ordinaire des ministres de l'OCFSA se tiendra à Bangui et la date en sera fixée par voie diplomatique ;

è En ce qui concerne l'ADIE :

1. La conférence adopte la création de l'agence entre les Etats membres par la liquidation de l'association.
Cependant, les statuts doivent être harmonisés avec ceux des institutions similaires dans la sous-région. Les Etats doivent envoyer les observations nécessaires au Président en exercice avec copie à la coordination régionale. Elles doivent parvenir au plus tard le 30 juin 2004 ;
2. la conférence mandate la coordination régionale de l'ADIE pour engager la procédure de liquidation de l'association ;
3. la conférence prend acte de la volonté de la Guinée Equatoriale d'abriter le siège de l'agence et n'y formule pas d'objection ;

4. la présidence en exercice de l'ADIE est confiée à la Guinée Equatoriale pour une durée de 2 ans ;
5. la conférence adopte le principe de contribution égalitaire par pays et par an sur la base d'un budget annuel ;
6. le budget 2004 est à remanier et fera l'objet de consultations à domicile pour son adoption.

En ce qui concerne le Plan de convergence, le huis clos des Ministres a abouti aux résolutions suivantes :

1. Le Plan de convergence est adopté sous réserve des amendements proposés concernant, notamment, la période d'exécution sur 10 ans et l'estimation des coûts de mise en œuvre ;
2. La finalisation de ce Plan de convergence devra se faire dans un délai de 10 jours à compter de la fin de cette conférence;
3. Les documents suivants devront être apprêtés par le secrétariat exécutif de la COMIFAC:
 - Le Traité de la COMIFAC finalisé, afin de le soumettre à la signature des Chefs d'Etat ;
 - Le document de synthèse sur les mécanismes de financement du plan de convergence pour l'Afrique

Centrale, dans l'esprit d'une consolidation des relations de confiance entre les partenaires et d'une utilisation rationnelle des ressources ;

- Le document présentant les principes directeurs de cogestion des programmes du plan de convergence pour l'Afrique Centrale avec les règles applicables en matière de code de bonne conduite ;

È Pour ce qui est du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC, les Ministres ont décidé :

1. de remplacer l'équipe dirigeante actuelle du secrétariat exécutif ;
2. De mettre en place un comité ad hoc pour une période de un mois, sous la présidence du Ministre de l'Environnement et des Forêts du Cameroun secondé par deux de ses collaborateurs du ministère, un technicien et un financier, pour la gestion des affaires courantes durant cette courte période.
3. D'accorder un délai d'un mois aux pays concernés (RDC, Gabon et Tchad) pour proposer des cadres hautement qualifiés pour les trois postes à pourvoir, en remplacement de l'équipe démissionnaire ;

4. De demander au président en exercice de la COMIFAC d'engager la procédure de recrutement pour les différents postes à pourvoir au cas où les pays concernés ne se manifesteraient pas dans les délais impartis ;

È Par ailleurs, les ministres ont décidé de se rendre en délégation du 7 au 13 Juin 2004 pour des discussions à la Banque Mondiale sur les processus engagés pour la préservation des forêts du bassin du Congo et les mécanismes de financement y afférents. Par la même occasion, la délégation des Ministres de l'Afrique Centrale se rendra au Costa Rica pour étudier et comprendre sur le terrain l'expérience de ce pays d'Amérique Centrale en matière d'échange dette contre nature.

Précédant la séance de clôture officielle de la session extraordinaire de la COMIFAC, les participants, en présence des Ministres en charge des forêts de la sous région Afrique Centrale, ont assisté à la cérémonie de signature du protocole de collaboration entre la COMIFAC et le RAPAC, Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale représentés par leurs

Secrétaires exécutifs respectifs. Cette cérémonie a été conclue par l'allocution du président du RAPAC, M. Samy Mankoto.

Fait à Yaoundé, le 29 Mai 2004

Pour la Conférence Extraordinaire

Le Rapporteur Général